

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAIRE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 134/2025

A LA SOCIETE UAC

Après avoir reçu le contrat du marché n° ACGT/DG/CGPMP/MF/AON/15/2023, conclu avec le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante-cinq mille trois cent soixante-six, douze centimes (USD 45 366,12) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois cent dix-sept, cinquante-six centimes (USD 317,56), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/07/2025.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

